



COMMUNE DE VEYTAUX

PRÉAVIS No 06/2016
déposé par voie de l'urgence

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE
DU LUNDI 2 MAI 2016

relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif
de CHF 37'500.00 au maximum pour couvrir les frais liés à la
réfection d'un mur de soutènement au chemin de Plan-Manon**

Date de la commission : jeudi 7 avril 2016 à 18h.00
Rendez-vous sur place



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 37'500.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la reconstruction d'un mur de soutènement au chemin de Plan-Manon.

2. PREAMBULE

Le 8 février 2016, le service de la voirie et des espaces verts a constaté l'affaissement d'une partie du mur de soutènement (propriété de la Commune) au chemin de Plan-Manon, entre le bâtiment sis au No 6 dudit chemin et le pont qui enjambe la Céphise.



3. TRAVAUX

La Municipalité propose de refaire entièrement le tronçon de la partie du mur endommagé, sur une longueur de 15 mètres environ. La barrière de sécurité sera retirée pendant toute la durée des travaux, pour être ensuite reposée à son endroit initial.

Ces travaux sont impératifs et urgents, afin de garantir la sécurité des usagers de ce chemin.



4. COUTS DES TRAVAUX

Le coût des travaux de génie civil est déterminé sur la base de soumissions rentrées (selon procédure sur invitation des marchés publics).

- Installation de chantier	CHF	2'500.00
- Dépose et repose de la barrière	CHF	1'000.00
- Travaux de maçonnerie	CHF	<u>26'500.00</u>
- Divers et imprévus 5% environ	CHF	1'500.00
- Honoraires ingénieur-civil	CHF	<u>6'000.00</u>
Montant total des travaux (TTC)	CHF	37'500.00

5. ENQUETE PUBLIQUE

S'agissant de réfections ne modifiant ni la structure actuelle ni le gabarit existant de la chaussée, ces travaux sont dispensés d'une mise à l'enquête publique.

6. PROGRAMME DES TRAVAUX

La réalisation de ces travaux, d'une durée de 3 semaines environ, débutera en mai 2016.

7. NUISANCES POUR LES RIVERAINS

La réalisation de ces travaux occasionnera quelques nuisances pour les riverains, étant donné que la route sera fermée à la circulation automobile pendant le chantier.

8. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

8.1 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 331'415.11. Au 31 mars 2016, ils se montent à CHF 376'834.30.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, elle s'élève à ce jour à CHF 830'000.00. Afin de pallier au manque de liquidité en fin d'année 2015, la Commune a dû demander une avance à terme fixe de CHF 200'000.00 renouvelable, de 3 mois en 3 mois, à des taux d'intérêts avantageux.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par les fonds disponibles en trésorerie.

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve pour l'entretien des routes (compte 9281.43).

8.2 Participation / subvention

S'agissant de travaux d'entretien, toutes les dépenses de réfection et d'entretien sont à la charge de la Commune.



8.3 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

8.4 Impact sur l'environnement

Aucun impact négatif sur l'environnement.

9. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 06/2016 de la Municipalité du 4 avril 2016 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 37'500.00 au maximum pour couvrir les frais liés à la réfection d'un mur de soutènement au chemin de Plan-Manon,

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux urgents liés à la réfection d'un mur de soutènement au chemin de Plan-Manon ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 37'500.00 au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit de CHF 37'500.00 par un prélèvement au fonds de réserve pour l'entretien des routes (compte 9281.43) ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 4 avril 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-président



G. Taroni



La Secrétaire :



B. Menétrey

Annexe : 1 plan No 1606-002 au 1 :50/1 :20 du 30.03.2016

Délégué municipal : Monsieur G. Taroni, Conseiller municipal



**MUR DE SOUTÈNEMENT Ch. Plan-Manon
Veytaux**

PETIGNAT & CORDOBA
 Ingénieurs Conseils SA
 Montreux, Aigle et Châtel-St-Denis
 tél: 021 963 05 63
 fax: 021 963 67 38
 email: info@petignat-cordoba.ch
 www.petignat-cordoba.ch



L:\2016\1606 Mur De Soutènement Ch. Plan-Manon - Veytaux\4_Plans\1606-002 Situation.dwg

DOSSIER EXECUTION

N° de plan: 1606-002

Fichier N°: 1606-002 situation

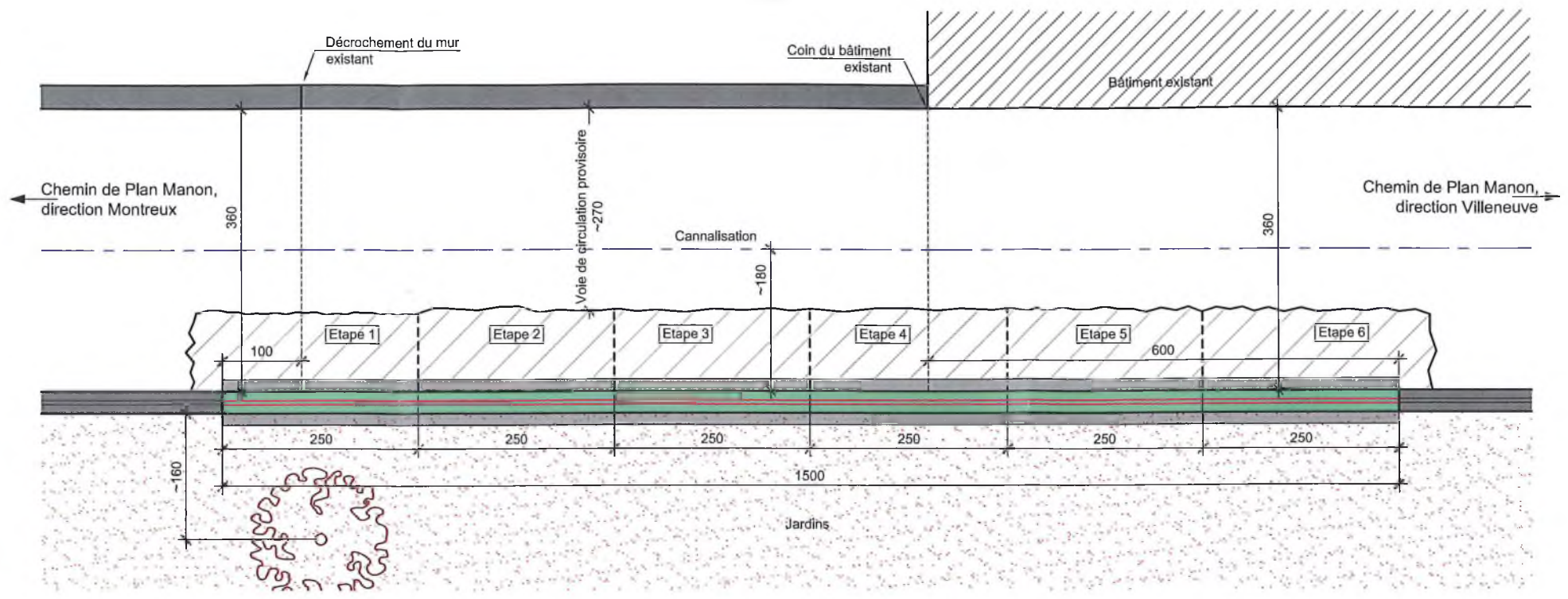
Echelles / Format: 1:50 / 1:20 397/630

Modifications	Date	Dess.	Appb. interne	Description des modifications
	30.03.2016	JD	GB	
a				
b				
c				
d				
e				

PLAN GENERAL DES TRAVAUX

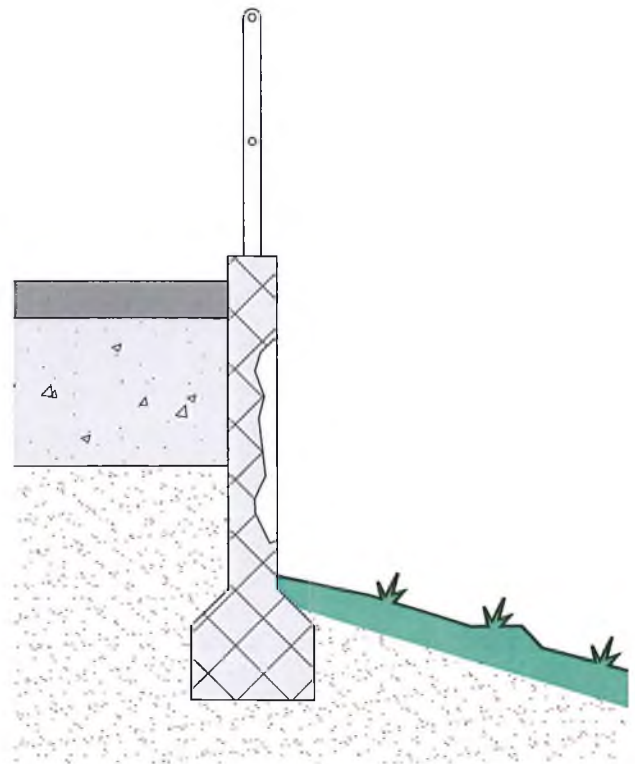
SITUATION + COUPE TYPE COFFRAGE

SITUATION



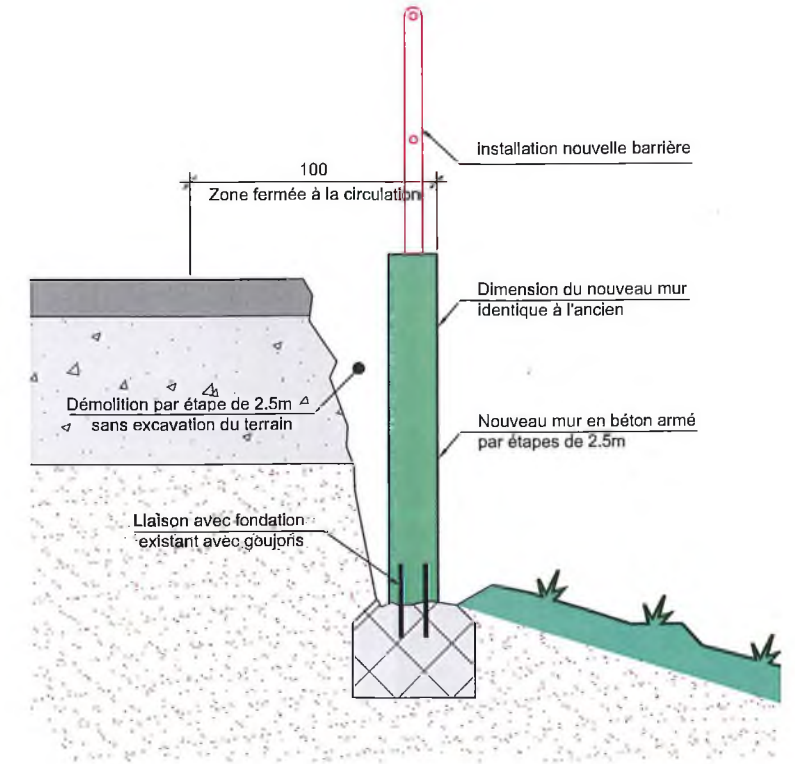
COUPE TYPE ETAT EXISTANT

1:20



COUPE TYPE TRAVAUX

1:20



REMARQUE:

Zone fermée à la circulation